



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 juin 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2018
4-7 septembre 2018, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Lesotho (2019-2023)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Lesotho (2019-2023)	12



I. Considérations générales

1. Le Lesotho est un pays sans littoral à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Entre 2011 et 2015¹, il a enregistré une croissance économique moyenne de 4,5 % et son revenu national brut par habitant est passé de 630 à 1 270 dollars, grâce à l'action menée par le Gouvernement pour assainir les finances publiques, diversifier la croissance économique, développer les infrastructures et favoriser le développement humain. En 2015, il avait sensiblement amélioré son taux d'alphabétisation, avec 98,6 % pour les filles et 90,6 % pour les garçons. Le pourcentage de femmes au Parlement a été porté de 17 % en 2003 à 25 % en 2015². Le Lesotho a amélioré son classement dans l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, passant de la 153^e à la 104^e place entre 2012 et 2018.

2. En dépit de ces progrès, la pauvreté, le chômage et les inégalités subsistent. Avec une note de 0,497, le Lesotho a l'un des indices de développement humain les plus faibles des pays en développement, se classant 160^e sur 188 pays³. Environ 57,1 % des habitants du Lesotho, dont la population est estimée à 2 millions d'habitants⁴, vivent sous le seuil de pauvreté, et 34 % sous le seuil de pauvreté alimentaire de 138 malotis (10,30 dollars) par adulte et par mois⁵. Les inégalités se sont aggravées, le coefficient de Gini étant passé de 0,51 en 2003 à 0,549 en 2016⁶, une fois ajusté pour tenir compte des inégalités entre les sexes, ce qui place le Lesotho parmi les 10 pays les plus inégalitaires du monde. Le taux de chômage (32,8 %, selon les estimations) est plus élevé chez les femmes (39,7 %) et les jeunes (32,3 %) que chez les hommes (26,2 %)⁷. La prévalence du VIH, estimée à 25 %, est plus forte chez les femmes âgées de 15 ans à 49 ans (29,7 %)⁸. Sur le plan politique, les 51 années d'indépendance du Lesotho ont été marquées par une instabilité cyclique, une insécurité et des troubles politiques. Bien qu'en 2017, le Lesotho ait été classé 15^e sur 54 pays selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, avec un score de 58,2, l'effondrement de deux gouvernements de coalition et la tenue de trois élections nationales entre 2012 et 2017 montrent l'ampleur de l'instabilité politique. Entre 2014 et 2017, le Lesotho est tombé de la 55^e à la 74^e place du classement de l'Indice de perception de la corruption, qui porte sur 180 pays. Cette crise politique fait que la situation du pays est placée à l'ordre du jour de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) depuis plusieurs années. Arrivé au pouvoir en juin 2017, le Gouvernement actuel s'est engagé à mettre en œuvre diverses recommandations de la SADC, et notamment à réformer la Constitution, le Parlement, les secteurs de la sécurité et de la justice et la fonction publique, ces réformes étant essentielles pour la stabilité à long terme et la transformation économique du Lesotho.

3. Sur le plan de l'égalité des sexes, le Lesotho se classe parmi les 10 premiers pays d'Afrique⁹. Cependant, il a reculé dans le classement de l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes, passant de la 16^e à la 73^e place entre 2013 et 2017, en raison de l'écart grandissant entre les deux sexes en ce qui concerne la participation à la vie politique, à l'économie et au marché du travail. C'est au niveau des collectivités locales que les femmes sont le mieux représentées (49 % en 2017).

¹ Banque mondiale, Diagnostic-pays systématique : Lesotho (2016).

² Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, Lesotho (2015).

³ PNUD, Rapport sur le développement humain, 2016.

⁴ Recensement de la population du Lesotho, 2016.

⁵ ONU, Analyse commune de pays : Lesotho (2017).

⁶ PNUD, Rapport sur le développement humain, 2016.

⁷ Bureau de statistique du Lesotho, 2014.

⁸ Ministère de la santé du Lesotho et ICF International, 2016. Enquête démographique et sanitaire sur le Lesotho, 2014.

⁹ Indice de l'égalité du genre en Afrique, 2015.

L'exclusion sociale touche plus souvent les personnes handicapées : seulement 3 % d'entre elles occupent un emploi et elles n'ont pas de représentation politique¹⁰.

4. Le Lesotho est vulnérable aux effets de phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations, le gel, la grêle et les tempêtes de neige. Les changements climatiques se manifestent par le réchauffement des températures et la réduction des précipitations, qui ont d'importantes répercussions sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la pauvreté et la vulnérabilité, sachant que le secteur agricole représente le moyen de subsistance de 70 % de la population¹¹.

5. L'utilisation accrue des ressources naturelles pour l'agriculture, l'alimentation du bétail et la production de carburant a entraîné une forte dégradation de l'environnement et des problèmes dans les domaines de l'économie et de la gouvernance. Le Lesotho dispose de 18,9 % de terres arables et a l'un des plus faibles taux de couverture forestière d'Afrique. Les terres dites « dégradées » représentent 14,9 % de la superficie totale du pays¹². On estime que l'épuisement des ressources naturelles représente annuellement 4,6 % du revenu national brut et le pays perd au moins 2 % de couche arable chaque année en raison de l'érosion.

6. D'après son bilan énergétique, le Lesotho est fortement dépendant de la biomasse pour ses besoins de base en énergie, en particulier dans les zones rurales, ainsi que des importations de combustibles fossiles pour la consommation domestique, le transport et l'industrie¹³. Le taux global d'électrification des ménages est de 34 % (36 % dans les zones urbaines et périurbaines et 8,65 % dans les zones rurales). Le potentiel des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne, l'hydroélectricité et le solaire, demeure largement inexploité.

7. Le Lesotho a entrepris un processus d'analyse systématique visant à aligner les objectifs de développement durable sur les piliers thématiques du Plan stratégique national de développement pour la période 2018/2019-2022/2023, afin de resserrer les liens entre les différents secteurs et de mieux prendre en compte les objectifs dans les plans nationaux. Toutefois, en raison de la mauvaise coordination entre les secteurs et du manque d'études et de données probantes, il n'a pas achevé la hiérarchisation des priorités nationales et l'intégration des cibles et des indicateurs relatifs aux objectifs.

8. Le PNUD est considéré comme un partenaire de choix pour la gestion des programmes et des ressources¹⁴. Les évaluations à mi-parcours des composantes du programme de pays (2013-2018)¹⁵ ont montré que le PNUD avait joué un rôle majeur dans les domaines suivants : a) accélération de la croissance inclusive ; b) gestion durable et saine de l'environnement ; c) gouvernance et responsabilisation des institutions.

9. D'après l'une des évaluations, l'action menée par le PNUD pour accélérer la réalisation d'une croissance inclusive, par la simplification des procédures d'inscription au registre du commerce, la facilitation de l'accès au financement et l'élaboration de grandes politiques sectorielles, a contribué à améliorer le climat des affaires et la compétitivité des entreprises. En collaboration avec le Gouvernement et le secteur privé, le PNUD a supervisé des projets sur la finance inclusive et le développement de l'entrepreneuriat, qui ont permis de mieux mesurer la nécessité de promouvoir un secteur privé ouvert, en particulier aux femmes et aux jeunes. L'octroi

¹⁰ Fédération nationale des organisations de personnes handicapées du Lesotho, 2010.

¹¹ Gouvernement du Lesotho, Rapport de diagnostic pays, 2017.

¹² PNUD, Rapport national sur le développement humain, Lesotho (2015).

¹³ Politique énergétique du Lesotho, 2015-2025.

¹⁴ PNUD, Enquête sur les partenariats (2017).

¹⁵ <https://erc.undp.org/evaluation/units/122>.

de subventions dans le cadre de prêts à la création d'entreprise pour les entrepreneurs et les organisations locales de femmes ont permis de générer des emplois et des revenus.

10. Dans le cadre de l'action menée en faveur d'une gestion durable et saine de l'environnement, le PNUD a mis l'accent sur des stratégies et des interventions favorisant l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience ; la préservation des ressources naturelles afin d'assurer des moyens de subsistance et l'amélioration de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles. En partenariat avec des organismes des Nations Unies, le Gouvernement a élaboré un cadre national stratégique de résilience visant à permettre au Lesotho de relever les défis multiples que posent les chocs dus aux changements climatiques. Grâce à des financements supplémentaires obtenus au moyen du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Lesotho a pu transposer à une plus grande échelle des initiatives locales d'adaptation aux changements climatiques et améliorer la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Les investissements dans les énergies renouvelables, l'aménagement des parcours et la gestion de l'environnement ont permis d'améliorer les conditions de vie, la productivité et la sécurité alimentaire.

11. D'après l'évaluation de la composante du programme relative à la gouvernance et à la responsabilisation, d'importantes étapes ont été franchies grâce au soutien apporté aux institutions de gouvernance et aux mécanismes législatifs et politiques. Le renforcement des capacités de la Commission électorale indépendante a permis au Lesotho d'organiser en 2015 et en 2017 deux élections nationales anticipées, toutes deux qualifiées de transparentes, libres et équitables par les observateurs. Dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités locales, mené en coopération avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, des responsabilités ont été transférées du gouvernement central aux autorités locales et des services sociaux de base ont été fournis à la population. Le pays a également amélioré les mécanismes visant à prévenir et à combattre la corruption en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie et un plan de lutte contre la corruption à l'échelle nationale. La conduite d'une évaluation du cadre juridique a permis de renforcer les mesures nationales de lutte contre le VIH/Sida. Avec l'appui du PNUD, le Gouvernement a élaboré un cadre général de réforme et un plan d'action d'envergure nationale visant à établir la marche à suivre pour transformer Lesotho en un pays pacifique, stable et prospère.

12. Avec l'obtention de près de 20 000 réponses à l'enquête My World et l'organisation par la société civile d'une consultation à l'échelle de tout le pays, le Lesotho a tenu l'un des processus de concertation les plus participatifs pour le programme de développement pour l'après 2015. Ces initiatives ont permis de recueillir des données factuelles étayant la prise de décisions, de redéfinir les priorités concernant les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas été atteints et de mieux faire connaître les objectifs de développement durable. Un appui a été fourni pour l'élaboration de documents tels que le rapport national sur le développement humain du Lesotho¹⁶, ce qui a favorisé la création de connaissances et la recherche de solutions stratégiques visant à promouvoir un développement économique inclusif soucieux de l'égalité entre les sexes. Une assistance est fournie en permanence afin de renforcer les capacités du système national de statistiques, le but étant d'améliorer la collecte et l'utilisation de données pour optimiser l'élaboration des politiques, la planification et l'établissement de rapports.

13. D'après les évaluations à mi-parcours, l'instabilité politique, l'incertitude et la politisation de la fonction publique nuisent à la bonne exécution du programme de pays. Face à ces problèmes, le PNUD appuie la conduite de vastes réformes nationales

¹⁶ PNUD, Rapport national sur le développement humain, Lesotho (2015).

en partenariat avec les acteurs nationaux, les organismes des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux. Cette démarche est conforme à la conclusion du bilan commun de pays, selon laquelle le PNUD est bien placé pour aider le Lesotho à combattre la pauvreté, à régler les conflits, à comprendre les cadres de développement et à sensibiliser les partenaires et les parties prenantes aux questions de croissance économique inclusive, de sécurité et de protection de l'environnement.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le programme de pays proposé pour la période 2019-2023 est inspiré du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'appuie sur le projet de Plan stratégique national de développement et sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2019-2023, et s'inscrit dans le cadre du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Le projet de Plan stratégique national de développement met l'accent sur la promotion d'une croissance économique inclusive et durable et sur la création d'emplois dans le secteur privé, l'objectif étant de relever les défis que posent l'instabilité politique, la persistance de la pauvreté, le partage inéquitable des fruits de la croissance et les inégalités. Le programme du PNUD s'articule autour de trois piliers : a) gouvernance, responsabilisation, cohésion sociale et stabilité ; b) croissance économique durable et inclusive ; c) viabilité environnementale, changements climatiques et résilience. Le programme tirera parti des synergies avec d'autres organismes des Nations Unies et contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.

15. La stabilité politique, la solidité et la responsabilité des institutions, ainsi que l'efficacité des mécanismes législatifs et des systèmes de gouvernance sont essentiels si l'on veut réaliser une transformation socioéconomique et politique inclusive, garantir des moyens d'existence durables et assurer la résilience. Ainsi, le programme s'inscrit dans une approche axée sur les enjeux, l'accent étant mis sur des solutions ayant d'importants effets multiplicateurs et sur l'action menée aux niveaux local et national, pour une plus grande efficacité. Il vise également à promouvoir l'élaboration d'une politique respectueuse des droits de l'homme et la mise en place d'un cadre et de stratégies juridiques adaptés aux capacités et au contexte du pays. Afin de consolider son rôle de référent éclairé dans le domaine du développement, le PNUD mettra en place un programme de recherche pluriannuel et exploitera les outils dont se servent les entreprises dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable, afin d'enrichir les connaissances et les données dans l'optique de l'élaboration, de la planification et de l'exécution des politiques.

16. Faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience et sur les projets pilotes, le programme associe des initiatives politiques et des interventions concrètes afin de trouver des solutions aux problèmes nationaux de développement. Conformément au principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, il vise à faire participer davantage les femmes, les jeunes et les personnes handicapées à la vie socioéconomique et politique du Lesotho grâce à l'innovation, à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et au partage des bonnes pratiques des entreprises. Le PNUD mettra à profit sa coopération avec le Gouvernement et cultivera de nouveaux partenariats avec les donateurs, la société civile, le secteur privé, les médias et les milieux universitaires afin d'assurer la viabilité du programme.

Gouvernance, responsabilité, cohésion sociale et stabilité

17. Ce pilier du programme, qui est aligné sur la solution type n° 2 du plan stratégique du PNUD (« Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive

et plus responsable »), devrait contribuer à renforcer la bonne gouvernance, la responsabilité et la cohésion sociale.

18. Premièrement, le PNUD s'emploiera à soutenir la mise en œuvre de vastes réformes nationales portant sur les structures politiques et constitutionnelles, y compris le Parlement, les secteurs de la sécurité et de la justice et la fonction publique. Avec le financement du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, il contribuera à l'organisation de dialogues sur les réformes et la réconciliation nationale. En collaboration avec la SADC, l'Union européenne, le Secrétariat du Commonwealth, d'autres organismes des Nations Unies et ses partenaires internationaux, il s'appuiera sur son expertise mondiale et sur les partenariats Sud-Sud pour fournir un appui technique et promouvoir l'innovation, la participation du public et la prise en compte des femmes, des jeunes et des personnes handicapées. Il continuera de soutenir le renforcement des capacités afin de faire mieux connaître les processus nationaux aux chefs religieux, à la société civile, aux médias et aux milieux universitaires, et de les encourager à y participer et à y contribuer.

19. Deuxièmement, en collaboration avec le Gouvernement et les organisations d'inspiration religieuse, le PNUD contribuera à renforcer les capacités nationales et locales dans les domaines du dialogue, de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. En plus du soutien continu qu'il apporte aux comités de district chargés du maintien de la paix, il axera ses efforts sur les districts ayant connu des conflits violents afin de renforcer les moyens de prévention et d'intervention, un accent particulier étant mis sur la participation des femmes et des jeunes aux processus de médiation et de réconciliation des communautés, ainsi que sur leurs compétences dans ce domaine.

20. Troisièmement, en coopération avec le Ministère du genre, de la jeunesse, du sport et des loisirs, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et les organisations de la société civile dirigées par des femmes, le PNUD apportera son appui aux groupes de femmes sur des questions telles que les réformes nationales, la consolidation de la paix, la gestion des conflits, l'encadrement, la gouvernance, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Il soutiendra le groupe de femmes parlementaires du Lesotho et œuvrera en faveur de la transposition dans le droit national de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres protocoles visant à combler l'écart entre les sexes. Il mettra au point un mécanisme de coordination et de planification axé sur la jeunesse afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 et l'exécution d'autres programmes de développement connexes, le but étant de faire participer davantage les jeunes à la vie socioéconomique et politique et de leur donner l'occasion de mieux se faire entendre.

21. Enfin, le PNUD défendra les principaux droits de l'homme et institutions de gouvernance afin de promouvoir l'inclusion, la transparence, la responsabilisation et l'accès à la justice. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il fournira un appui technique et contribuera au renforcement des capacités en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'homme qui soit conforme aux Principes de Paris, et il aidera le Lesotho à établir des rapports sur les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Il soutiendra la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation du cadre juridique concernant les questions liées au VIH/sida et du Plan d'action national sur les femmes, les filles et le VIH/sida. En collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale, il sensibilisera à la responsabilité sociale et à la participation citoyenne par l'instruction civique et l'éducation des électeurs, et il soutiendra le renforcement des capacités de la fonctions publique, de concert avec l'Union européenne, le

Secrétariat du Commonwealth et d'autres organismes des Nations Unies. Il intensifiera son appui aux initiatives de lutte contre la corruption.

Croissance économique inclusive et durable

22. Conformément à la solution type n° 1 du plan stratégique du PNUD (« Maintenir les populations hors de la pauvreté ») et au principe de la croissance économique inclusive, ce pilier porte sur la pauvreté, les inégalités et les perspectives limitées en matière d'emploi et de moyens de subsistance, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Le Lesotho considère que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la technologie, le tourisme et les industries de la création sont des secteurs essentiels pour la croissance et l'emploi. Le PNUD favorisera la participation des femmes, des personnes handicapées et des jeunes à ces secteurs économiques afin de promouvoir l'inclusion sociale et l'équité et de réduire la dépendance à l'égard du régime national de protection sociale. Le programme s'inspirera des bonnes pratiques du PNUD, de la coopération Sud-Sud et de modèles d'entreprises afin de faciliter la mise en place de plateformes de collaboration en faveur d'une croissance inclusive.

23. Le PNUD s'emploiera en priorité à soutenir les capacités des pouvoirs publics en matière d'élaboration de politiques fondées sur des faits, d'analyse, de planification, de suivi et d'établissement de rapports, et facilitera à cet effet la collecte de données et de statistiques ventilées par handicap en utilisant la courte série de questions sur le handicap du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités. Dans le cadre de son programme de recherche pluriannuel, il contribuera à l'élaboration des politiques en établissant des documents sur des questions de politique générale, des notes de synthèses, des rapports nationaux sur les objectifs de développement durable et sur le développement humain et des analyses sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle. En plus d'entretenir ses partenariats avec la Banque mondiale, l'Union européenne, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, dans le cadre desquels il s'emploie à renforcer les capacités de compréhension et d'exploitation des données, le PNUD encouragera l'innovation et la coordination dans le domaine de la production et de l'utilisation des données, et de l'accès à ces dernières.

24. Fort de son rôle fédérateur, le PNUD créera des plateformes en exploitant les capacités des organismes des Nations Unies dans des domaines autres que ceux relevant de sa compétence, facilitera la coordination de l'assistance technique et consolidera les mécanismes de mise en œuvre et de suivi des objectifs de développement durable, et d'établissement de rapports à ce sujet, l'objectif étant d'obtenir des résultats et d'utiliser efficacement les ressources. Il aidera le Gouvernement à tirer parti des ressources financières existantes et potentielles dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en s'appuyant sur les recommandations issues de la cartographie des ressources financières et des évaluations du financement du développement.

25. Le PNUD viendra compléter l'action que mènent déjà la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pour instaurer un environnement économique concurrentiel et soutenir la création d'emplois, en renforçant la coordination institutionnelle aux fins du développement du secteur privé. Il encouragera et facilitera la mise en place du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, afin de promouvoir un climat économique responsable et de permettre au secteur privé de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. En collaboration avec le Ministère du genre, de la jeunesse, du sport et des loisirs et les secteurs public et

privé, il s'emploiera à combler l'écart entre les hommes et les femmes en termes de participation et d'autonomisation en s'appuyant sur le label égalité des sexes. Il transposera à une plus grande échelle les initiatives menées en faveur du commerce inclusif en facilitant l'accès des micro, petite et moyenne entreprises (MPME) aux services financiers et aux marchés ouverts et en favorisant leur participation aux dialogues public-privé.

26. Enfin, au moyen de la formation professionnelle, le programme contribuera à aider les personnes qui souhaitent participer, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, et favorisera les changements de comportement dans l'optique de la transformation économique. En partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, le PNUD soutiendra les recherches sur la capacité des jeunes à s'insérer dans le monde du travail, afin d'évaluer l'ampleur et l'incidence de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail et de créer une base de données sur les compétences disponibles et les lacunes, le but étant de faciliter la mise en place de nouveaux programmes de formation adaptés aux besoins du marché. Il continuera également de participer aux programmes d'autonomisation des jeunes menés dans le cadre de la coopération Sud-Sud, par l'intermédiaire de l'initiative YouthConnect et en partenariat avec le bureau du PNUD au Liban, afin de favoriser l'esprit d'entreprise grâce à l'innovation, à la technologie et à l'information, tout en soutenant l'entrepreneuriat et la constitution de réseaux. En outre, il renforcera sa collaboration avec le Ministère des petites entreprises, des coopératives et de la commercialisation afin de mettre en place des systèmes de ciblage des MPME, le but étant de favoriser les partenariats et l'encadrement des jeunes entrepreneurs.

Viabilité environnementale et résilience face aux changements climatiques

27. Ce pilier est aligné sur les solutions types n° 3, 4 et 5 du plan stratégique du PNUD, à savoir : « Renforcer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour édifier des sociétés résilientes » ; « Promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète » et « Comblent le déficit énergétique ». Le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour mettre en œuvre le cadre national stratégique de résilience en tenant compte de l'égalité des sexes et des risques. Le programme visera à transposer à une plus grande échelle et à reproduire les modèles pilotes et les meilleures pratiques en matière de gestion rationnelle des terres, afin de soutenir les associations locales, les femmes, les personnes handicapées et les jeunes dans les régions qui sont très vulnérables aux effets des changements climatiques, aux menaces écologiques et à la dégradation des terres.

28. Sur la base des conclusions de l'étude sur les incidences socioéconomiques des changements climatiques, le programme mettra l'accent sur la gestion et la restauration des zones de pâturages, l'utilisation durable de la biomasse et la promotion des énergies hydraulique, éolienne et solaire pour la production d'électricité. Il poursuivra sa collaboration avec le FEM et d'autres organismes des Nations Unies afin de renforcer les moyens pour la mise en œuvre des programmes de gestion intégrée des bassins hydrographiques, en privilégiant les zones écologiques les plus touchées par la dégradation des terres et de l'environnement. Il collaborera avec le Ministère des forêts, des pâturages et de la valorisation du territoire, le Ministère du tourisme, de l'environnement et de la culture et les associations locales pour intégrer les changements climatiques dans les stratégies et les politiques nationales et locales et créer des synergies avec les travaux de l'Union européenne sur les changements climatiques.

29. Dans l'évaluation à mi-parcours de la composante du programme relative à la viabilité environnementale, il a été recommandé d'exploiter les structures décentralisées afin de promouvoir une gestion avisée et de renforcer les capacités en

matière d'aménagement des parcours et d'application des lois correspondantes. Sur la base d'initiatives existantes, l'exécution du programme passera par l'octroi de moyens aux associations d'éleveurs et aux agriculteurs locaux, afin qu'ils mettent en œuvre des pratiques de gestion durable des ressources naturelles et réduisent leur vulnérabilité face aux catastrophes et aux changements climatiques. Des technologies et des outils respectueux de l'environnement et adaptés aux changements climatiques seront mis en place pour favoriser la diversification des moyens de subsistance et améliorer la sécurité alimentaire des ménages et les revenus.

30. Jouant un rôle de premier plan dans le secteur des énergies renouvelables, le PNUD a soutenu la collecte et l'analyse de données relatives à la consommation d'énergie, qui sont essentielles pour améliorer l'efficacité de la planification et de la programmation. Conformément à la solution type n° 5 de son plan stratégique (« Combler le déficit énergétique »), le PNUD appuiera la mise en œuvre de l'initiative Énergie durable pour tous, afin de favoriser la conception et la promotion de solutions peu coûteuses axées sur les besoins du marché et la participation du secteur privé au développement de technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Le programme aidera le Ministère de l'énergie à élaborer des cadres juridiques et politiques pertinents, en vue d'inciter le secteur privé à investir dans les énergies renouvelables. Le PNUD collaborera avec les universités et les institutions du secteur privé afin de promouvoir la recherche, l'innovation et les connaissances sur les sources d'énergie renouvelables et les technologies à haut rendement énergétique.

III. Administration du programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

32. Par défaut, le programme sera mis en œuvre suivant la modalité de réalisation nationale. Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles et en consultation avec le Gouvernement et le siège du PNUD, la modalité de réalisation directe pourra être utilisée, afin de préserver et de garantir la responsabilité du PNUD. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts pour le programme et l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Des diagnostics de projets, des audits de gestion et des vérifications ponctuelles seront menés régulièrement pour garantir l'efficacité des contrôles internes et l'application du principe de responsabilité.

33. En tant que coordonnateur des programmes de développement du pays, le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la planification du développement, d'autres organismes des Nations Unies et les partenaires de développement afin de mettre en œuvre le programme conformément à la politique de partenariat du Lesotho, l'objectif étant d'assurer la viabilité et la continuité des activités du PNUD. Il continuera à exploiter ses procédures de fonctionnement et ses capacités internes pour approfondir et élargir ses partenariats, y compris en mobilisant

des donateurs potentiels et non traditionnels et en intensifiant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

34. Parallèlement aux réformes prévues au niveau national, le programme visera à développer les compétences des cadres moyens des principales institutions partenaires afin de favoriser une transition sans heurts entre les pouvoirs publics, le but étant d'assurer la continuité des programmes et de réduire les risques liés à l'instabilité politique et à la fréquence des changements gouvernementaux. Le PNUD fera régulièrement des tours d'horizon de la situation, mettra à jour le profil de risque du programme et s'appuiera sur les structures internes de gestion du programme et sur les évaluations indépendantes pour préserver la stabilité du programme et des activités et effectuer des ajustements.

35. En tant que partenaire de choix pour la gestion du programme et des ressources, le PNUD renforcera les capacités relatives aux activités conjointes de planification du développement, au suivi et à l'établissement de partenariats, qui sont nécessaires à la réalisation du développement national. En collaboration avec le Gouvernement, il étudiera la possibilité d'obtenir l'assistance des institutions financières internationales pour régler les problèmes liés aux prêts de mauvaise qualité. Il élaborera de nouvelles stratégies de coopération conformes à la politique du Lesotho en matière de partenariats et approfondira sa collaboration avec la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires, les organismes des Nations Unies, les autres partenaires de développement et les associations locales, pour une plus grande efficacité.

36. Le statut du Lesotho (pays à revenu intermédiaire situé dans la tranche inférieure), la présence limitée des donateurs et le fait que ces derniers persistent à faire de la bonne gouvernance la condition déterminant l'octroi de l'aide risquent de compromettre la mobilisation de ressources. Tout en soutenant les réformes nationales, en tant que moyen de régler les problèmes de gouvernance que connaît le pays, le PNUD s'efforcera de mobiliser des financements auprès de fonds d'affectation spéciale bilatéraux et thématiques, en mettant l'accent sur les financements pluriannuels afin de favoriser la prévisibilité et la flexibilité des ressources. Il continuera de collaborer avec le Gouvernement pour mobiliser des ressources auprès du FEM et d'autres sources, afin d'aider le pays à relever les défis liés à l'environnement et aux changements climatiques.

37. Afin de permettre au pays de mieux s'approprier le programme, les acteurs qui participaient à l'élaboration du PNUAD et du programme de pays resteront mobilisés de manière à accroître leur contribution et à renforcer l'alignement sur les priorités nationales.

IV. Suivi et évaluation

38. Conformément à la politique d'évaluation du PNUD, 5 %¹⁷ des ressources du programme seront consacrées aux activités de suivi et d'évaluation, ce qui permettra de systématiser la collecte de données ventilées afin d'enrichir les données d'observation et les analyses qui sous-tendent les programmes et de combler les lacunes qui nuisent à l'efficacité des travaux. Le marqueur de l'égalité des sexes du PNUD sera systématiquement utilisé pour contrôler les dépenses et améliorer l'intégration de la problématique femmes-hommes dans la planification et la prise de décisions. On encouragera les parties prenantes à apporter leur contribution en les incitant à participer à des comités directeurs de projets et à des groupes de travail

¹⁷ Dont 2 % correspondent au plan d'évaluation chiffré et 3 % aux activités de suivi et de contrôle du programme.

techniques, et en organisant des visites communes sur le terrain et des évaluations du programme.

39. Conformément au PNUAD, le PNUD utilisera les sources de données nationales pour l'établissement des rapports tout en renforçant les capacités internes en matière de suivi et d'évaluation, afin de favoriser une gestion basée sur l'observation des faits et d'améliorer l'efficacité et la viabilité du programme. Il continuera à perfectionner les processus internes de suivi et d'évaluation afin de mieux établir les responsabilités en matière de résultats, d'accroître les connaissances et d'étayer les modifications au programme par des faits. Le plan de suivi et d'évaluation du PNUD permettra d'améliorer la communication des résultats et de faciliter la promotion de l'appui au programme, la concertation politique et la prise de décisions éclairées. Les produits du programme feront l'objet d'un suivi trimestriel et les réalisations seront contrôlées tous les ans et validées au moyen d'une évaluation annuelle conjointe menée avec les parties prenantes. Des évaluations thématiques et des évaluations de projet seront menées tout au long du cycle du programme et une évaluation à mi-parcours sera réalisée au bout de trois ans de mise en œuvre.

40. Le PNUD aidera l'ONU à mettre en œuvre l'initiative « Unis dans l'action » de façon plus responsable, efficace et rationnelle en pilotant l'exécution des piliers du PNUAD et en y contribuant, et en collaborant avec d'autres organismes des Nations Unies.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Lesotho (2019-2023)

Priorité ou objectif du pays : renforcer les systèmes de gouvernance et d'application du principe de responsabilité	
Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2023, les institutions gouvernementales et non gouvernementales exécutent leurs mandats et respectent les principes de bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme, et l'ensemble de la population bénéficie d'un meilleur accès à la justice et participe à la prise de décisions sociales et politiques dans un climat de paix.	Objectifs de développement durable : 5,10,16 et 17
Priorité ou objectifs du pays : renforcer les systèmes de gouvernance et d'application du principe de responsabilité	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
1.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes : a) à l'Assemblée nationale ; b) dans les administrations locales	Assemblée nationale Tous les cinq ans	1.1 Renforcement des capacités dont disposent les pouvoirs publics et les parties prenantes nationales pour entreprendre et pérenniser des réformes des institutions et des systèmes de gouvernance, de manière ouverte et participative, et compte tenu de la problématique femmes-hommes	Cabinet du Premier ministre ; SADC ; Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; Assemblée nationale ; Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles ; Ministère de la justice, des droits de l'homme et des affaires constitutionnelles ; Ministère du service public ; Conseil des organisations non gouvernementales du Lesotho ; Conseil chrétien du Lesotho ; Direction de la répression de la corruption et des infractions économiques ; Union européenne ; ONU-Femmes ; Secrétariat du Commonwealth ;	Ressources ordinaires : 1 859 000 Autres ressources : 3 935 000
Niveau de référence : a) 24 (2017) ; b) 47 Niveau cible : a) 30 ; b) 50	Economist Intelligence Unit, Tous les ans Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles	1.1.1 Proportion de recommandations de réforme portant sur les personnes handicapées, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes : a) adoptées ; b) mises en œuvre Niveau de référence : a) 0 ; b) 0 Niveau cible : a) 30 % ; b) 5 % Source des données : Parlement Fréquence de la collecte : annuelle 1.1.2. Proportion de femmes participant aux séances de dialogue sur les réformes : a) au niveau national ; b) au niveau local. Niveau de référence : a) 0 ; b) 0 Niveau cible : a) 30 % ; b) 30 % Source des données : rapports sur le projet de dialogue national Fréquence de la collecte : annuelle 1.2. Les mécanismes et les institutions chargés de l'élaboration de la constitution, des élections et des questions parlementaires sont renforcés afin de promouvoir l'ouverture, la transparence et la responsabilité		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
1.2. Classement du Lesotho dans le Democracy Index de l'Economist Intelligence Unit	Niveau de référence : 56 (2017) Niveau cible : 40	<p>1.2.1 : Participation des femmes aux élections :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Proportion de femmes inscrites sur les listes électorales b) Proportion de femmes participant au mécanisme de gouvernance de l'organisme de gestion des élections c) Nombre de mesures temporaires spéciales adoptées pour assurer la participation et la représentation des femmes <p>Niveau de référence : a) 56 % ; b) 56 % ; c) 21 Niveau cible : a) 56 % ; b) 56 % ; c) 25 Source des données : Commission électorale indépendante Fréquence de la collecte : tous les cinq ans</p> <p>1.2.2. Nombre d'élections jugées libres et régulières par des observateurs indépendants : a) au niveau national ; b) au niveau local</p> <p>Niveau de référence : a) 3 ; b) 2 Niveau cible : a) 1 ; b) 1 Source des données : Commission électorale indépendante Fréquence de la collecte : tous les cinq ans</p> <p>1.3. La société civile et les citoyens disposent de moyens techniques renforcés pour les activités relatives à la sensibilisation, à la participation du public, au contrôle et à la responsabilité sociale</p> <p>1.3.1. Nombre de : a) forums citoyens ; b) propositions relatives à des réformes et à la bonne gouvernance formulées par des acteurs non étatiques</p> <p>Niveau de référence : a) 0 ; b) 0 ; Niveau cible : a) 10 ; b) 5 Source des données : organisations de la société civile et médias Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.3.2. Nombre d'audiences parlementaires et de réunions de commissions tenues dans le cadre de l'examen d'un projet de loi issu d'un processus associant le public</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2 Source des données : rapports de commission parlementaire</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
1.3. Existence d'une institution nationale de défense des droits de l'homme indépendante	Niveau de référence : non Niveau cible : oui	<p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.4. Renforcement des capacités des organisations de la société civile, des associations et des institutions nationales et locales dans les domaines de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale</p> <p>1.4.1. Mesure¹⁸ dans laquelle des mécanismes¹⁹ s'appuyant sur des données ont été mis en place dans l'optique du renforcement de la cohésion sociale et de la prévention des risques de conflit</p> <p>Niveau de référence : 1 (2016) Niveau cible : 3 Source : Ministère de la planification économique Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.4.2. Pourcentage de comités chargés du maintien de la paix qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes dans leurs négociations</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 25 % Source : Commission catholique pour la justice et la paix Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>1.5. Les moyens techniques dont disposent les institutions et les systèmes nationaux de défense de l'état de droit et des droits de l'homme sont renforcés pour promouvoir l'ouverture, la transparence et la responsabilité</p> <p>1.5.1. Pourcentage de rapports présentés aux organes conventionnels par l'État partie</p> <p>Niveau de référence : 22 % Niveau cible : 56 % Source des données : Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Gouvernement Lesotho</p>		

¹⁸ Barème : 0 – nulle, 1 – minimale, 2 – modérée, 3 – forte, 4 – complète.

¹⁹ Politiques, plans, stratégies et institutions relatifs au développement.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
Fréquence de la collecte : annuelle				
1.5.2. Nombre de mesures efficaces mises en place pour atténuer les risques de corruption et y remédier : a) au niveau national ; b) au niveau infranational ; c) au niveau sectoriel				
Niveau de référence : a) 3 (2017) ; b) 0 ; c) 0				
Niveau cible : a) 4 ; b) 4 ; c) 3				
Source des données : Direction de la répression de la corruption et des infractions économiques				
Fréquence de la collecte : annuelle				
Priorité ou objectif du pays : stimuler une croissance économique inclusive et durable et la création d'emplois par le secteur privé				
Réalisation 3.1 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2023, le Gouvernement et le secteur privé améliorent les perspectives en matière de croissance économique inclusive et durable, de sécurité alimentaire et de travail décent, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées				Objectifs de développement durable : 1,2,5,8,9,10 et 17
Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : réduire la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions				
2.1 : rémunération annuelle moyenne des salariés hommes et femmes	Bureau de statistique Tous les ans	2.1. Les moyens techniques dont disposent les institutions nationales et locales sont renforcés afin de coordonner et de faciliter l'exécution efficace des activités de planification, de réalisation, d'analyse et d'établissement de rapports nationaux relatives aux objectifs de développement durable, en utilisant des solutions novatrices fondées sur l'utilisation des données	Ministère des finances ; Ministère de la planification économique ; Bureau de statistique ; Ministère du genre, de la jeunesse, du sport et des loisirs ; universités ; Ministère des petites entreprises, des coopératives et de la commercialisation ; Chambre de commerce et d'industrie du Lesotho ; Fondation du Lesotho pour le secteur privé ;	Ressources ordinaires : 1 490 000 Autres ressources : 5 464 000
Niveau de référence : 288 dollars pour les hommes et 208 dollars pour les femmes (2008) Niveau cible : 288 dollars pour les hommes et 224 dollars pour les femmes				
2.1.1. Mesure dans laquelle les accords internationaux sont pris en compte dans les plans et budgets de développement au niveau de toutes les instances gouvernementales ¹⁸ : a) Programme de développement durable à l'horizon 2030 b) Accord de Paris c) Agenda 2063 de l'Union africaine				
Niveau de référence : a) 1 ; b) 0 ; c) 1				
Niveau cible : a) 3 ; b) 3 ; c) 3				
Source : Ministère de la planification économique				
Fréquence de la collecte : annuelle				

2.2. Proportion de la population en âge de travailler ayant un emploi dans les secteurs formel et informel (accès à un travail décent), par sexe et par âge	Enquête sur la population active Tous les cinq ans Bureau de statistique	2.1.2. Mesure dans laquelle on a mis en place des mécanismes de collecte et d'analyse des données fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ; a) Méthodes de collecte traditionnelles (enquêtes, par exemple) b) Systèmes d'établissement de rapports administratifs c) Nouvelles sources de données (mégadonnées, par exemple)	Ministère du commerce et de l'industrie ; Banque mondiale ; Banque africaine de développement Union européenne Organisation internationale du Travail
Niveau de référence : 44,1 % au total (2008) Tranche d'âge : 15-24 ans ; hommes : 4,9 %, femmes : 2,2 % Tranche d'âge : 25-34 ans ; hommes : 9,5 %, femmes : 6,1 % Tranche d'âge : 35-64 ans ; hommes : 12,1 %, femmes : 9,3 %		Niveau de référence : a) 1 ; b) 0 ; c) 0 ; Niveau cible : a) 3 ; b) 3 ; c) 3 Source des données : Bureau national de statistique Fréquence de la collecte : annuelle 2.2. Les capacités des institutions publiques et du secteur privé sont renforcées pour instaurer un environnement économique concurrentiel tenant compte des disparités entre les sexes et permettre aux MPME de participer efficacement à la vie économique	
Niveau cible : total 50,6 % Tranche d'âge : 15-24 ans ; hommes : 5,9 %, femmes : 5,2 % Tranche d'âge : 25-34 ans ; hommes : 10 %, femmes : 7,6 % Tranche d'âge : 35-64 ans ; hommes : 12,1 %, femmes : 9,8 %		2.2.1. Nombre de politiques et de cadre législatifs visant à créer des emplois adoptés et mis en œuvre compte tenu de la problématique femmes-hommes Niveau de référence : 2 Niveau cible : 5 Source des données : Ministère de la planification économique Fréquence de la collecte : annuelle	
		2.2.2. Nombre de MPME participant aux concertations sur les politiques à mener pour favoriser le développement du secteur privé Niveau de référence : 0 Niveau cible : 100 Source des données : Ministère des petites entreprises, des coopératives et de la commercialisation, Basotho Enterprises Development Corporation ; Fréquence de la collecte : annuelle	
		2.2.3. Proportion de domaines dans lesquels le label égalité des sexes est adopté et mis en œuvre dans le secteur privé Niveau de référence : 0 Niveau cible : 20 %	

2.4. Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays

Enquête nationale sur le budget des ménages

Tous les cinq ans

Bureau de statistique

Niveau de référence : 45,9 %

Niveau cible : 40 %

Source des données : Ministère du genre, de la jeunesse, du sport et des loisirs

Fréquence de la collecte : annuelle

2.3. Les capacités des institutions nationales des secteurs public et privé sont renforcées pour promouvoir le développement des entreprises

2.3.1. Nombre de start-up opérant dans l'un des secteurs prioritaires²⁰ :

a) inscrites chaque année au registre du commerce (par âge et sexe du chef d'entreprise et secteur d'activité) ; b) toujours en activité deux ans après leur inscription au registre du commerce

Niveau de référence : a) à déterminer ; b) 0 ;

Niveau cible : a) 50 ; b) 10

Source des données : Centre intégré de facilitation du commerce

Fréquence de la collecte : annuelle

2.3.3. Pourcentage des MPME ayant accès à des services financiers

formels : a) banque ; b) argent mobile

Niveau de référence : a) 48 % ; b) à déterminer

Niveau cible : a) 55 % ; b) à déterminer

Source des données : FinScope MSME, Banque centrale du Lesotho

Fréquence de la collecte : annuelle

2.3.4. Nombre d'emplois créés par des MPME par a) sexe des

bénéficiaires ; b) catégorie d'âge des bénéficiaires

Niveau de référence : a) 2 526 (1 647 femmes et 879 hommes) (2017) ;

b) jeunes : 37

Niveau cible : a) 1 000 (100 hommes et 400 femmes) ; b) jeunes : 500

Source des données : rapports de projets

Fréquence de la collecte : annuelle

²⁰ Industrie manufacturière, technologie, tourisme et agriculture.

Priorité ou objectif du pays : stimuler une croissance économique inclusive et durable et la création d'emplois par le secteur privé				
Réalisation 3.2 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2023, la population du Lesotho exploite les ressources naturelles de façon plus durable et les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables font mieux face à l'adversité				Objectifs de développement durable : 1,2,5,7,12,13 et 15
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : renforcer la résilience face aux chocs et aux crises				
3.1. : Proportion de terres dégradées	FAO	3.1. Les capacités des principaux secteurs et institutions aux niveaux national et local sont renforcées pour mettre en œuvre des initiatives d'aménagement des parcours et les transposer à une plus grande échelle aux fins de la gestion durable des ressources naturelles		Ministère des forêts, des pâturages et de la valorisation du territoire ; Ministère de l'énergie ; Ministère du tourisme, de l'environnement et de la culture ; Ministère de l'eau ; FEM ; Fonds vert pour le climat Union européenne ; Cadre pour l'aménagement des bassins hydrographiques Cadre national stratégique de résilience
Niveau de référence : 14,88 % Niveau cible : 11,88 %	Tous les ans Ministère des forêts, des pâturages et de la valorisation du territoire	<p>3.1.1. Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des avantages issus de leur exploitation</p> <p>a) Superficie des terres protégées (en hectares) b) Nombre d'espèces de plantes gérées et cultivées dans le cadre d'un régime d'accès aux ressources et de partage des avantages issus de leur exploitation</p> <p>Niveau de référence : a) 3 637 ; b) 0 ; Niveau cible : a) 50 000 ; b) 2 Source des données : Ministère des forêts, des pâturages et de la valorisation du territoire Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.1.2. Nombre de groupes locaux mettant en œuvre des programmes de gestion rationnelle des terres</p> <p>Niveau de référence : 110 ; Niveau cible : 200 Source des données : Ministère des forêts, des pâturages et de la valorisation du territoire Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>3.1.3. Nombre de personnes bénéficiant des activités visant à améliorer les moyens de subsistance soutenues par le PNUD (données ventilées par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 2 586 (1 628 femmes et 958 hommes)</p>		

		<p>Niveau cible : 7 000 (4 407 femmes et 2 593 hommes) Source des données : Ministère des forêts, des pâturages et de la valorisation du territoire, Ministère de l'énergie Fréquence de la collecte : annuelle</p>
		<p>3.1.4. Nombre de plans et de stratégies de gestion durable des pâturages mis en œuvre</p>
		<p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 4 Source des données : Ministère du tourisme, de l'environnement et de la culture Fréquence de la collecte : annuelle</p>
3.2 : Proportion de terres bénéficiant d'une amélioration de l'aménagement des parcours	Atlas des sols du Lesotho FAO	<p>3.2. Des objectifs de réduction d'émissions et de résilience face aux changements climatiques sont fixés dans les plans et les politiques de développement nationaux, infranationaux et sectoriels visant à promouvoir la diversification économique et la croissance verte</p>
Niveau de référence : Amélioration : 52,79 % (16 129 km ²) Dégradation : 15,94 % (4 870,17 km ²)		<p>3.2.1 Nombre de stratégies et de plans nationaux et locaux intégrant des objectifs en matière de résilience face aux changements climatiques</p>
Niveau cible : Amélioration : 55,79 % (19 611,74 km ²) Proportion de terres mal gérées : 12,94 % (27 052,54 km ²)		<p>Niveau de référence : 4 Niveau cible : 7 Source des données : Ministère de l'énergie Fréquence de la collecte : annuelle</p>
		<p>3.2.2 : Des objectifs de réduction d'émissions et de résilience face aux changements climatiques ont été fixés dans : a) les plans et stratégies de développement ; b) les budgets ; c) les plans et stratégies d'entreprises du secteur privé</p>
		<p>Niveau de référence : a) non ; b) non ; c) non Niveau cible : a) oui ; b) oui c) oui Source des données : Ministère de l'énergie Fréquence de la collecte : annuelle</p>
Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base : a) énergétiques ; b) financiers	Enquêtes nationales sur l'énergie Tous les ans Ministère de l'énergie	<p>3.3. Les capacités des pouvoirs publics et du secteur privé sont renforcées pour assurer un accès universel à une énergie propre, abordable et durable</p>
		<p>3.3.1 : i) Nombre et ii) proportion de ménages ayant accès à une énergie propre et durable :</p>
		<p>a) Ménages dirigés par des femmes</p>

Niveau de référence :

- a) Population totale : 27,8 % ;
Population urbaine : 61,5 % ;
Population rurale : 11,8 %
- b) Population totale : 22 %

Niveau cible :

- a) Population totale : 37,8 % ;
Population urbaine : 76,5 % ;
Population rurale : 16,8 %
- b) Population totale : 61 % ;
Femmes : 61 %

- b) Ménages comptant des personnes handicapées
- c) Ménages vivant en zone rurale

Niveau de référence :

- a) i) à déterminer ; ii) à déterminer ;
- b) i) à déterminer ; ii) à déterminer ;
- c) i) 56 246 ; ii) 10,47 %

Niveau cible :

- a) i) 2 500 ; ii) 0,4 %
- b) i) à déterminer ; ii) à déterminer ;
- c) i) 57 246 ; ii) 10,65 %

Source des données : rapport d'enquête sur l'énergie

Fréquence de la collecte : annuelle

3.3.2. Nombre de systèmes hors réseau favorisant et fournissant un accès à une énergie propre

Niveau de référence : 6

Niveau cible : 20

Source des données : rapport d'enquête sur l'énergie

Fréquence de la collecte : annuelle
